



Mémoire Politique jeunesse 2015-2030

Déposé dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle politique jeunesse

Réalisé en collaboration avec le ROCAJQ

Août 2015

Crédits :

Rédaction : Michel St-Gelais, Azadeh Lessard, Sylvie Norris, Denitsa Hristova

Contenu : Michel St-Gelais

Mise en page : Azadeh Lessard



en collaboration avec



Présentation de l'organisme

Le *Service de travail de rue de Chicoutimi* est un organisme à but non lucratif mis sur pied en 1992. Nos services sont destinés principalement à une clientèle d'hommes et de femmes âgés entre 12 et 45 ans. Le travail de rue est une pratique qui s'inscrit dans la gamme d'approches dites de proximité. Cela signifie que le travailleur se rend directement dans le milieu de vie des gens afin d'offrir ses services. Cette approche plutôt novatrice tend à rendre les services plus accessibles pour les gens dans le besoin. Tous les services donnés par les intervenants du *Service de travail de rue de Chicoutimi* sont gratuits, confidentiels et volontaires. En résumé, les travailleurs de rue se rendent dans le milieu de vie des personnes pour répondre à leurs besoins spécifiques.

Voici la maintenant toute la gamme de services offerts par le *Service de travail de rue de Chicoutimi* et ses intervenants :

- ❖ Information;
- ❖ Prévention;
- ❖ Intervention;
- ❖ Distribution de matériel préventif;
- ❖ Accompagnement;
- ❖ Référence personnalisée;
- ❖ Médiation;
- ❖ Formation.

Mission et objectifs

Nos actions :

Le travail de rue : Du lundi au vendredi de 18 h à 1 h, les travailleurs de rue fréquentent les lieux de rassemblement pour aller à la rencontre des gens où qu'ils puissent se trouver : dans la rue, dans les parcs, dans les écoles, dans les boisés, dans les cafés, dans les bars, dans les appartements, etc. Voilà autant d'endroits où les intervenants sont susceptibles de se rendre pour exercer leurs interventions. Celles-ci sont toujours faites dans le respect des personnes et de leurs choix. Les intervenants font la promotion du travail de rue autant auprès des usagés potentiels qu'auprès des propriétaires de restaurants ou de bars. En leur distribuant des cartes sur lesquelles est inscrit leur numéro de cellulaire, ils facilitent l'accès ultérieur à des services en cas de besoin.

L'autocaravane : L'autocaravane est l'un des outils les plus importants du *Service de travail de rue*. À son bord, nous sillonnons les rues et les parcs du territoire, afin de rejoindre différents groupes de jeunes. Pendant la période hivernale, nous «sortons» la caravane quatre soirs semaine et pendant la période estivale, nous la «sortons» cinq soirs semaine. Les objectifs que nous poursuivons avec notre unité mobile sont les suivants :

- ❖ Offrir un lieu de rencontre mobile et sécuritaire où les jeunes ont accès à nos sources d'information et de prévention;
- ❖ Donner à notre service une plus grande visibilité et une grande facilité d'accès auprès de la population de Chicoutimi (surtout auprès des jeunes);
- ❖ Créer un rituel d'appartenance auprès des jeunes;
- ❖ Diversifier nos lieux d'intervention en période estivale;
- ❖ Mettre à la disposition des jeunes un endroit où échanger entre eux en présence d'adultes significatifs qui sont accessibles et qui peuvent répondre à leurs questionnements;

- ❖ Sensibiliser et conscientiser la population à la réalité des jeunes de Chicoutimi.

Nous visitons en moyenne quatre à cinq endroits par soirée où nous offrons du chocolat chaud aux jeunes présents afin de favoriser la prise de contact avec ceux-ci. Les discussions prennent des formes variées et les sujets abordés sont diversifiés. Nous profitons donc de l'occasion pour effectuer de la prévention sur différents sujets touchant leur réalité. Lorsqu'un ou une jeune a des besoins plus spécifiques, nous lui offrons un rendez-vous de façon à approfondir la question en lui assurant écoute et confidentialité.

Le territoire couvert par le STRC est l'arrondissement de Chicoutimi et, depuis 2007, un travailleur de rue est assigné pour desservir spécifiquement les municipalités de St-Honoré, St-Fulgence et Ste-Rose-du-Nord.



en collaboration avec



Mise en contexte :

Datant de 2001, la politique jeunesse est rendue à son échéance et ne répond plus aux réalités d'aujourd'hui. Les deux derniers gouvernements ont pris l'engagement de la mettre à jour afin qu'elle réponde mieux aux défis et aux enjeux des quinze prochaines années. Désirant prendre part à la consultation, le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ) a offert un soutien à notre organisme dans la rédaction de ce mémoire.

Ayant le désir de refléter les besoins et la réalité des jeunes que nous accompagnons au quotidien, et comme le commandent nos valeurs sociales et notre souci d'équité, nous nous devons d'explorer la situation au-delà des axes prédéterminés par le gouvernement. Dans les pages qui suivent, vous pourrez prendre connaissance des principaux défis que doivent relever les jeunes qui fréquentent notre organisation pour passer de l'enfance à la vie adulte. La saveur locale est aussi présente, mais force est de constater que, dans l'ensemble, les besoins et les réalités des jeunes se rejoignent, et ce, à travers la province.

Les organismes communautaires autonomes jeunesse (OCAJ), dont nous faisons partie, forment un vaste réseau d'accompagnement et de soutien pour les jeunes de 0 à 35 ans. Créés à l'initiative des membres de la communauté, ils en reflètent la capacité de mobilisation du tissu social. Ils trouvent leur légitimité première dans la société civile tout comme dans ses réseaux d'appartenance et de solidarité. En raison de leur enracinement dans la communauté et de leur identification à celle-ci, les OCAJ font preuve de polyvalence afin de s'adapter aux besoins des jeunes. Avec le temps, ils ont développé des modes d'intervention novateurs, sans préjugés et principalement ancrés dans le milieu de vie des jeunes. Cette approche permet de rejoindre les plus vulnérables et ceux qui ne font pas spontanément appel au réseau public. C'est pourquoi notre organisme a décidé de prendre part à la consultation et de produire ce mémoire. Il expose

des principes et recommandations qui représentent les besoins et les réalités de cette jeunesse trop souvent oubliée. Le contenu se veut un incitatif au gouvernement à considérer les enjeux des jeunes aux parcours de vie atypiques, et ce, afin que chaque jeune québécois se sente interpellé et inclus dans notre société. Tout comme le ROCAJQ, dont nous sommes fièrement membres, nous sommes d’avis que les institutions publiques et gouvernementales, de même que les organismes communautaires et la population devront collaborer afin d’assurer à la jeunesse un meilleur avenir et une participation citoyenne active.



en collaboration avec



Principes directeurs et recommandations:

Premier principe : le manque de service de première ligne

Le Service de travail de rue de Chicoutimi constate un manque d'accessibilité aux services de première ligne pour les jeunes en difficulté. Le besoin d'établir des passerelles entre le milieu communautaire et les services institutionnels offerts par le gouvernement (CSSS, Centre jeunesse, etc.) est manifeste. Dans notre région, nous remarquons que les services de santé et les services sociaux ne sont pas sensibilisés au travail de rue et qu'il y a une certaine incompréhension de l'approche communautaire. Nous soulignons le besoin urgent de constituer des partenariats avec ces diverses ressources gouvernementales, car le travail de rue ne peut s'effectuer de façon isolée. Les travailleurs de rue sont les premiers intervenants auprès des jeunes en difficulté et ils connaissent bien la réalité du terrain. Une collaboration dans le traitement des dossiers ainsi que dans le suivi des dossiers assurerait un meilleur service global. La réalité du terrain démontre que les jeunes avec lesquels nous travaillons ont souvent des problèmes multiples. Toutefois, les services de santé et les services sociaux vont segmenter leurs approches vis-à-vis les différents troubles que les jeunes vivent : chaque problème est traité de façon séparée. Les jeunes subissent alors un préjudice, car ils vont être constamment transférés d'un département à l'autre, ceci sans qu'il y ait une véritable intervention qui s'attaque à la globalité des problèmes. Les jeunes en difficulté ont besoin de continuité dans les services et celle-ci fait actuellement défaut. La réponse concrète à cette situation est l'établissement d'équipes multidisciplinaires, composées de psychologues, de médecins, d'infirmières et de travailleurs de rue qui peuvent suivre les jeunes et qui sont outillées pour répondre aux différents besoins exprimés.

Un autre problème qui est propre à l'éloignement en région est la complexité d'accès à des pédopsychiatres et à des spécialistes qui désirent travailler avec les jeunes en difficulté. En effet, l'accès aux médecins spécialisés en région est encore plus limité que dans les centres urbains.

Nous travaillons avec les jeunes de la rue et il est primordial qu'il existe une passerelle entre le milieu communautaire et l'accès aux services de santé et aux services sociaux. L'un des grands soucis pour notre organisme est de trouver des intervenants dans le système qui sont intéressés à travailler avec notre type de clientèle. Les préjugés à leur égard sont nombreux et tous ne sont pas à l'aise de travailler avec les jeunes.

Par conséquent, le *Service de travail de rue de Chicoutimi* soumet au gouvernement **les recommandations** suivantes :

- ❖ Sensibiliser les intervenants qui oeuvrent dans les services de santé et les services sociaux sur le travail effectué par les travailleurs de rue;
- ❖ Établir de solides ententes de partenariats entre les CSSS et les organismes communautaires qui travaillent avec les jeunes en difficulté;
- ❖ Recruter des intervenants (médecins, infirmières, etc.) qui sont intéressés à travailler avec notre type de clientèle;
- ❖ Mettre sur pied des équipes multidisciplinaires dans les services de santé et dans les services sociaux afin d'avoir un suivi à long terme avec les jeunes dont les problèmes pourront être traités dans leur globalité;
- ❖ Mettre sur pied des ateliers de démystification sur les maladies mentales, sur la toxicomanie et sur la prostitution afin que les intervenants soient ouverts et formés pour intervenir.

Deuxième principe : Reconnaître les espaces de vie et d'expérimentation pour les jeunes

Le Service de travail rue de Chicoutimi remarque qu'il y a un problème concernant les espaces publics dédiés aux adolescents. Les régions oubliant souvent leurs jeunes sont moins nombreux, notamment en raison du déclin démographique. Les jeunes en général n'ont pas d'espaces pour expérimenter et se découvrir. Nous tenons à mettre l'accent particulièrement sur le problème des parcs. Les municipalités vont construire des parcs et des infrastructures pour les jeunes (par exemple des skate parks), mais ces derniers ne sont pas consultés dans l'aménagement de l'espace qui leur est destiné. Le résultat est donc que les espaces construits pour eux sont désuets et ne correspondent pas à leurs besoins.

Outre cela, il y a le problème du flânerie. En région, on interdit aux jeunes de flâner dans les endroits publics. Par exemple, un jeune qui va au Skate park avec ses amis n'a pas légalement le droit de rester assis à le regarder. Il doit absolument être en mouvement. Le jeune qui reste assis est alors sujet aux amendes policières pour ce type de délit. La police en région est très répressive sur ce point, car son but est de prévenir le vandalisme et les infractions. Toutefois, nous observons que les jeunes de notre région paient le prix pour les quelques actes de grabuge qui sont en réalité des événements isolés. Malheureusement, la situation a été généralisée à l'ensemble des jeunes de la région. De plus, notre inquiétude va en grandissant, car nous avons remarqué que les policiers possèdent un pouvoir discrétionnaire quant à l'émission des contraventions. Nos intervenants sont inquiets, car cela laisse la porte ouverte au profilage selon l'apparence, l'âge, etc. Nous constatons que de plus en plus de jeunes se sentent menacés et partent des endroits publics comme les parcs afin d'aller dans les bois ou dans des endroits moins sujets à la répression policière. Cette situation est alarmante, car les jeunes s'isolent et sont de plus en plus difficiles à rejoindre. Il y a eu une stigmatisation des comportements associés aux jeunes qui a entraîné une augmentation des tensions intergénérationnelles dans la région de Chicoutimi.

Par la suite, notre organisme déplore que la majorité des infrastructures (la piscine, l'aréna, etc.) soient limitées aux ligues sportives et aux organisations reconnues. Les jeunes qui veulent pratiquer des sports libres n'ont pas accès aux divers équipements municipaux. Cette situation défavorise ceux dont les parents ont une situation financière précaire, car ils n'ont pas nécessairement les revenus pour inscrire leurs enfants au sein des diverses ligues sportives. Bref, ces conditions sont nuisibles pour les jeunes qui seraient très intéressés à profiter des dites infrastructures sportives. Les jeunes avec lesquels nous travaillons ont l'impression que les responsables des villes élaborent des espaces et des activités sans se préoccuper de la jeunesse, comme en témoignent un bon nombre de leurs commentaires. Cela est malheureux, car ces jeunes désirent participer à la vie citoyenne de leur municipalité. Conséquemment, il est possible d'établir une relation entre la difficulté de la rétention des jeunes en région et les diverses entraves à participer à la vie active de citoyen. Plusieurs décident quitter la région de Chicoutimi vers des grands centres urbains, car ils n'ont pas l'impression de pouvoir réaliser leurs ambitions dans le milieu régional. Il y a un besoin urgent d'adapter les activités destinées aux jeunes et de prendre le temps de les écouter.

Par conséquent, le *Service de travail de rue de Chicoutimi* émet **les recommandations** suivantes :

- ❖ Améliorer la consultation auprès des jeunes lorsque les municipalités projettent de développer des activités ou des infrastructures leur étant destinées;
- ❖ Optimiser l'implication des jeunes dans la vie active de la région et être à leur écoute. Il serait bien d'explorer les différentes solutions pour améliorer le dialogue intergénérationnel;
- ❖ Augmenter la sensibilisation auprès des policiers sur le profilage. Il serait intéressant d'établir un espace de médiation entre le service de police et les jeunes afin de désamorcer les tensions actuelles. Il est davantage bénéfique de mettre l'accent sur la prévention auprès des jeunes, car les résultats qui en découlent sont positifs.

Troisième principe: la réalité des régions dans le développement de la participation citoyenne et les impacts du vaste territoire

La réalité des régions et les impacts du vaste territoire sont des dimensions importantes, car elles ont des répercussions directes sur la clientèle du *Service de travail de rue de Chicoutimi*. Le problème de transport est très présent, car les commissions scolaires n'assurent plus le transport après la 5^e secondaire. La nécessité d'avoir un permis de conduire retarde l'autonomie des jeunes qui restent dépendants de leurs parents plus longtemps. De même, ceux qui ont des parents moins présents sont pénalisés, car ils ne peuvent subvenir à leur transport. La difficulté des déplacements, qui comprend l'obligation de posséder un permis de conduire et une voiture, a aussi un impact direct sur le facteur de l'employabilité des jeunes adolescents, car l'automobile devient très souvent conditionnelle à l'emploi. En effet, les jeunes qui n'ont pas de moyen de transport ont difficilement accès à des emplois qui sont souvent à une bonne distance de leur demeure (par exemple dans une municipalité voisine, à une distance qui ne s'effectue pas à pied, etc.) Conséquemment, ils n'ont pas la possibilité d'avoir des expériences de travail. La mobilité est aussi un enjeu de taille pour les jeunes qui décident d'effectuer un retour aux études. Ils n'ont souvent pas de moyen de transport pour se rendre à leurs établissements scolaires, s'ils ne possèdent pas d'automobile. La priorité pour une personne qui envisage un retour à l'école est donc un permis de conduire et l'acquisition d'une voiture. Bien que l'école soit un prétexte au raccrochage social, aucune structure n'est mise en place pour faciliter cet élément. Par exemple, certains jeunes vont faire jusqu'à une heure et demie de transport pour aller en classe, ce qui demande beaucoup de détermination de leur part. Une meilleure accessibilité aux moyens de transport en commun en région augmenterait fortement le retour à l'école pour plusieurs jeunes décrocheurs.

Outre les problèmes de transport, la réalité propre aux petites municipalités préoccupe nos intervenants. Il est difficile pour les jeunes d'accéder à des services d'aide en toute confidentialité. Les cliniques jeunesse ainsi que les cliniques de santé sexuelle pour les jeunes sont très rares dans les petites municipalités. Ces types de services sont à Chicoutimi, mais il

n'est pas toujours facile pour les jeunes de s'y rendre à l'insu de leurs parents. De même, les régions sont aussi des endroits où les liens sociaux sont tissés serrés. La majorité des gens se connaissent, ce qui entrave la possibilité d'intervenir auprès des jeunes en toute confidentialité. Très souvent, notre organisme doit sortir le jeune du village pour faire une intervention. Cette proximité a aussi des incidences lorsque les jeunes qui sont judiciairisés tentent de réinsérer leur milieu, car les gens vont souvent avoir des préjugés à leur égard. Il sera donc très difficile pour eux de réinsérer le marché du travail. Pour terminer, la réalité des régions est bien différente de la réalité des villes, car la majorité des grandes problématiques (toxicomanie, prostitution, itinérance, etc.) ne sont pas aussi visibles dans le quotidien des citoyens. Toutefois, elles sont simplement plus cachées, ce qui rend l'intervention plus difficile.

Par conséquent, le *Service de travail de rue de Chicoutimi* soumet **les recommandations** suivantes :

- ❖ Améliorer les réseaux de transport en commun en région;
- ❖ Établir un réseau de transport pour les jeunes qui réintègrent les établissements scolaires;
- ❖ Mettre sur pied un service de clinique spécialisée en santé pour les jeunes dans les petites municipalités. Il faut qu'ils aient la possibilité d'accéder à ce type de service en toute confidentialité;
- ❖ Sensibiliser les citoyens en région sur l'importance de la réinsertion sociale afin de démystifier les préjugés. Cette action serait bénéfique, car elle permettrait d'augmenter l'employabilité des jeunes qui sont judiciairisés.

Conclusion:

Le Service de travail de rue de Chicoutimi est un organisme à but non lucratif. Depuis 1992, nous nous employons à sensibiliser, à informer et à intervenir auprès des jeunes de la région de Chicoutimi et de ses municipalités environnantes. Nous avons pris l’initiative de rédiger ce mémoire quant à la future politique jeunesse du Québec puisque notre organisme est inquiet. Nous saluons les démarches entreprises et les programmes que le gouvernement souhaite mettre de l’avant, mais nous croyons fermement que la future politique jeunesse ne cadre pas avec les besoins réels des jeunes en difficulté. Par conséquent, nous croyons que l’État québécois aurait intérêt à adapter ses programmes, ses services et les différentes mesures à l’endroit des jeunes en difficulté, ceux qui, comme on dit, ne cadrent pas dans le système actuel.

Nous proposons dans ce mémoire une multitude de recommandations afin d’enrichir la nouvelle politique jeunesse. Nous croyons fermement qu’il est à l’avantage de la société québécoise d’adopter ces mesures.

Voici un ***rappel de nos recommandations*** :

- ❖ Sensibiliser les intervenants qui travaillent dans les services de santé et dans les services sociaux au le travail effectué par les travailleurs de rue;
- ❖ Établir de solides ententes de partenariats entre les CSSS et les organismes communautaires qui travaillent avec les jeunes en difficulté;
- ❖ Recruter des intervenants (médecins, infirmières, etc.) qui sont intéressés et ouverts à travailler avec des jeunes en difficulté;
- ❖ Mettre sur pied des équipes multidisciplinaires dans les services de santé et dans les services sociaux afin d’avoir un suivi à long terme avec les jeunes en difficulté et mieux traiter les différents problèmes qu’ils vivent;

- ❖ Concevoir des ateliers de démystification sur les maladies mentales, sur la toxicomanie, sur la prostitution afin que les intervenants soient ouverts et formés pour intervenir;
- ❖ Optimiser la consultation auprès des jeunes lorsque les municipalités projettent de développer des activités ou des infrastructures leur étant destinées;
- ❖ Bonifier l'implication des jeunes dans la vie active de la région et être à leur écoute. Il serait bien d'explorer différentes solutions pour améliorer le dialogue intergénérationnel;
- ❖ Augmenter la sensibilisation auprès des policiers sur le profilage. Il serait intéressant d'établir un espace de médiation entre le service de police et les jeunes afin de désamorcer les tensions qu'il y a actuellement. Il est davantage bénéfique de mettre l'accent sur la prévention auprès des jeunes, car les résultats qui en découlent sont positifs;
- ❖ Améliorer les réseaux de transport en commun en région;
- ❖ Établir un réseau de transport pour les jeunes qui effectuent un retour aux études;
- ❖ Mettre sur pied un service de clinique spécialisée en santé pour les jeunes dans les petites municipalités. Il faut que les jeunes aient la possibilité d'accéder à ce type de service en toute confidentialité;
- ❖ Sensibiliser les citoyens en région sur l'importance de la réinsertion sociale afin de démystifier les préjugés. Cette action serait bénéfique, car elle permettrait d'augmenter l'employabilité des jeunes qui sont judiciairisés.